

DESPRE CONSTITUȚII ȘI DREPTURILE FUNDAMENTALE ALE CETĂȚENILOR

Author: Nicoleta Adriana ODINĂ *

***Abstract:** A part l'ordre juridique interne, l'ordre juridique internationale est conditionnée et substantialisée par la variété des systèmes de protection et garantie des droits subjectifs naturels mais aussi par les principes générales de droit, reconnus par les membres de la société internationale. Ces principes consacrent les valeurs universelles non-pereines (égalité des Etats, liberté des peuples). Pourquoi est-il nécessaire d'étudier ou analyser la protection et garantie des droits de l'homme en Roumanie, pays qui a déjà inscrit dans la Constitution ces droit, et après la révision de 2003 on a pris en calcul aussi l'hypothèse d'un niveau de protection local supérieur de celui européen (art 20 par. 3 de la Constitution de la Roumanie).*

***Keywords:** Constitution, Droits fondamentaux, Ordre juridique interne, Ordre juridique internationale, Egalité.*

***JEL Classification:** K10*

* Ph.D. Candidate, Assistant Professor, „Eftimie Murgu” University of Reșița, Romania.